

Aide aux mines d'or

Les États-Unis sont extrêmement à court de dollars. Leur balance internationale est très restreinte. Les Canadiens, s'ils avaient le sens de leur intérêt propre, songeraient à aider les Américains dans cette période pour eux difficile. Si, après vingt ou trente ans, étant donné notre énorme pouvoir de gain et d'épargne, il nous reste entre les mains des blocs de valeurs de ces sociétés multinationales nous aurons progressé et progressé à l'avantage du Canada.

Ces propos semblent très éloignés des débats que nous avons d'ordinaire sur la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Je dirai simplement qu'il est très agréable d'être à la Chambre à un moment où la chance a tellement tourné en notre faveur. J'espère que nous pourrions profiter des leçons qui s'offrent à nous et les appliquer à bonnes fins.

Deuxièmement, mes suggestions concerneront les collectivités. Indubitablement, nos efforts pour sauver l'industrie des mines d'or consistaient simplement à leur conserver l'existence. Les victimes ont été les familles des travailleurs et les établissements qui desservaient ces travailleurs dans les régions éloignées du Nord du Canada. Voici une autre leçon que nous devons tirer de ce gain fortuit: nous devons nous mettre à penser sérieusement à placer les recettes provenant de nos ressources non renouvelables dans des fonds de développement, le principal ne devant être utilisé que pour le développement de notre pays; tous les Canadiens doivent avoir le droit de disposer de l'intérêt et des dividendes du placement. La richesse provenant de nos industries de ressource est si énorme qu'en très peu d'années nous aurions établi un fonds s'élevant à des milliards de dollars dont les intérêts seraient, chaque année, plus grands que les recettes annuelles provenant de la vente de ces ressources. Autrement dit, nous devons penser que nos ressources n'appartiennent pas seulement à la génération actuelle mais également à beaucoup d'autres générations suivantes. Un fonds comme celui que je propose ne serait exploité que par le gouvernement ou bien il pourrait l'être en collaboration avec l'industrie privée. Lorsque le programme serait sur pied, le gouvernement se retirerait, j'espère.

• (1650)

Lorsque cette mesure sera renvoyée au comité, je crois que nous devons l'étudier non pas seulement comme un expédient qui nous permettra de tenir encore trois ans, mais comme une occasion d'établir quelque chose de plus durable. Voyez le nom de la mesure législative. Voyez le principe de la mesure législative—la stabilisation. Voyez son impact sur les questions monétaires, non seulement de notre pays mais également du monde entier. Nous devons reconnaître que parfois, lorsque nous essayons de maintenir une industrie active, particulièrement lorsque cette industrie nous donne un produit qui est nécessaire, non seulement nous en profitons, mais le monde entier en profite aussi. Si nous concevons la mesure législative de ce point de vue, nous pouvons introduire un souci de stabilisation qui peut s'appliquer à d'autres produits de l'industrie de ressource dont les fournitures ne sont pas aussi flexibles et qui sont si nécessaires à tous les peuples.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au cours de ce débat sur le bill C-130. Je voudrais signaler au ministre un aspect ou deux qu'on n'a pas abordés jusqu'ici.

J'étais ici en 1970 et faisais partie du comité qui a examiné le bill dont nous étions saisis à l'époque. Je crois que vous faisiez également partie de ce comité, monsieur

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

l'Orateur adjoint. Non seulement des membres du comité, mais de hauts fonctionnaires s'étaient dit d'avis, à l'époque, que le gouvernement devait prendre des initiatives à l'égard de ces collectivités minières et s'efforcer d'établir des programmes qui leur permettraient de dépendre dans une moins grande mesure de l'exploitation des mines d'or. En relisant mes notes d'alors, je constate qu'on avait proposé, au début de 1970, une étude interministérielle semblable à celle que je viens de signaler. On proposait que les ministères intéressés, de concert avec les municipalités, les compagnies minières et les syndicats, cherchent un moyen de diversifier l'industrie dans ces communautés minières. L'un des témoins à cette audience du comité avait fait consigner au compte rendu trois recommandations qui, selon toute apparence, avaient été faites dans un rapport au gouvernement de l'heure. Les voici:

- a) Coordonner les activités au sein du gouvernement fédéral, de l'industrie et des syndicats;
- b) établir une position ferme sur le plan fédéral et engager des négociations avec les autres parties; et
- c) entreprendre une estimation de longue haleine des modes d'exploitation dans les collectivités et de l'efficacité des divers programmes.

Il avait ajouté qu'un comité interministériel avait été institué, mais n'avait pas encore présenté de propositions concrètes.

Je demande au ministre ce qu'il a fait, ou ce que son ministère a fait ou ce que son prédécesseur a fait pour donner suite à cette proposition présentée en 1970. Le comité d'alors avait approuvé la prolongation de la loi jusqu'en 1975 au besoin, étant donné que le comité dont j'ai parlé tout à l'heure devait prendre diverses mesures et faire des recommandations dans l'espoir d'en arriver à des réalisations permanentes dans les régions où l'exploitation des mines d'or était l'industrie essentielle.

J'appuie le projet de loi et j'ai l'intention de voter en sa faveur, parce que je crois qu'il serait utile à ce moment-ci de faire quoi que ce soit de nuisible aux mines d'or qui sont sur le point de mettre fin à leurs activités. Nous avons assez de chômage au Canada et comme le disait le ministre dans son discours, le prix de l'or est maintenant assez élevé que les sociétés minières seraient insensées de le vendre ailleurs que sur le marché. Une fois que le coût de production de \$45 l'once aura été couvert, la caisse ne leur versera plus d'autres subsides.

Je demande au ministre de nous dire soit dans son discours final soit à l'étape du comité, s'il y a lieu, où en sont les efforts entrepris pour implanter d'autres industries dans les localités situées près des mines d'or. La situation actuelle est un exemple des effets engendrés par la négligence du Canada à implanter des industries secondaires essentielles dans les localités productrices de matières premières. Je dois admettre cependant, que les mines d'or constituent une activité quelque peu différente. Mais qu'il s'agisse de plomb, de zinc ou d'autres métaux, il faut établir des industries secondaires à fort coefficient de main-d'œuvre dans les régions où l'on produit ces matières premières. Je termine sur ce, mais à l'étape du comité je reviendrai à certaines questions. J'espère alors aborder les points au sujet desquels j'ai proposé au ministre de fournir des renseignements.

• (1700)

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)